

**SOPRAGGLO ESCLES
1 ROUTE DE FOUILLOY
60220 ESCLES SAINT PIERRE
France**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Eléments de structure linéaires en béton
Concrete linear structural elements

fabriqué(s) en béton armé et en béton précontraint, dont l'usage prévu est précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant et dont les propriétés relatives aux caractéristiques essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu" sont déterminées selon les méthodes 1 et 3,

mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**SOPRAGGLO ESCLES
60220 ESCLES SAINT PIERRE**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**SOPRAGGLO ESCLES
60220 ESCLES SAINT PIERRE**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 13225:2013 et dans les Règles d'application **CE2+/R7**

sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat, délivré pour la première fois le 06 septembre 2010 , annule et remplace le certificat renouvelé le 09 février 2022 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 07 février 2028.

Les règles d'application en vigueur ainsi que la liste des certificats délivrés par le CERIB sont tenues à jour sur son site Internet.

*Délivré à Epernon, le 07/02/25
Révision n° 6*



Cédric FRANCOU
Directeur de la direction
Qualité Sécurité Environnement